

4

Cultiver
l'ouverture et
le dialogue

En prise avec les attentes des parties prenantes

L'information et le dialogue sont au cœur de l'utilité de l'Anses et de la confiance qu'elle suscite. Pour tenir compte des inquiétudes et des attentes de la société, l'Agence a institué des comités de dialogue sur plusieurs sujets faisant l'objet de débats : les nanotechnologies, les radiofréquences et les produits phytopharmaceutiques. Au-delà du partage d'information, cette proximité témoigne de la volonté de transparence de l'Agence et de l'exigence qu'elle s'est fixée de rester aux prises avec la société.

« L'Anses a été précurseur en tissant des liens dès sa création avec les parties prenantes. »



Trois questions à

RÉGINE FRAYSSE-BOUTRAIS,
SOCIOLOGUE, CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT
DES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

1 Quels sont les effets positifs d'une ouverture de l'Anses à la société ?

→ L'Anses a été précurseur dans ce domaine en tissant des liens avec les parties prenantes dès sa création autour de sujets émergents dans la société, comme la santé environnementale ou le bien-être des animaux. Au fil du temps, grâce au dialogue, nous avons pu constater une montée en compétences et en connaissance des parties prenantes. Initialement, une méconnaissance des processus du travail de l'Anses et du cadre réglementaire dans lequel elle exerce son activité, suscitait tensions et incompréhensions. L'ouverture à la société a permis de mieux comprendre les avis de l'Agence et de prendre conscience des limites auxquelles elle peut être confrontée, du fait des incertitudes scientifiques ou des lacunes dans les connaissances.

2 Cette ouverture présente-t-elle des bénéfices pour l'Anses ?

→ Le dialogue améliore la capacité de l'Agence à capter des sujets de préoccupation sociétaux et permet de rendre les expertises plus robustes en prenant mieux en compte les doutes et questionnements de la société sur les expositions et leurs effets. La crédibilité des recommandations et la réputation de l'Anses en sortent renforcées. Nous sommes aussi plus à même de repérer les attentes sociétales émergentes, notamment sur des sujets comme les nouvelles technologies ou les produits phyto-sanitaires. Enfin, l'ouverture à l'ensemble des acteurs contribue à tenir à distance les stratégies d'influence et de lobbying, pour lesquelles nous avons mis en place par ailleurs des actions de sensibilisation et une formation en interne.

3 Quelles sont les perspectives offertes par l'ouverture et le dialogue ?

→ L'Agence est un rouage dans un processus beaucoup plus large d'élaboration des politiques publiques. Nous sommes parfois le réceptacle de préoccupations qui dépassent les missions d'évaluation des risques de l'Agence ou le cadre réglementaire dans lesquelles certaines s'inscrivent. Faut-il créer de nouvelles interfaces de dialogue ? Imaginer d'inscrire l'Anses dans des dispositifs plus larges de consultation et de débat avec la société ? Ces enjeux font partie des thèmes qui seront abordés lors du colloque international « Crédibilité de l'expertise publique et décision publique » que l'Agence organisera début 2021.

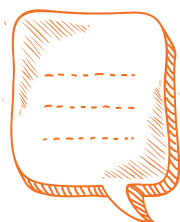
« L'ouverture à l'ensemble des acteurs contribue à tenir à distance les stratégies d'influence et de lobbying »

QU'EST-CE QU'UNE PARTIE PRENANTE ?

→ Une partie prenante est une personne ou un organisme qui peut influencer, être influencé, ou s'estimer l'être, par une décision ou une activité. Sur l'ensemble de ses champs d'activités, l'Anses tient compte des associations (de citoyens, de consommateurs, de malades, de victimes, de défenseurs de

l'environnement ou de la protection animale), des organisations professionnelles (dont les représentants des industriels), des syndicats de salariés et des syndicats agricoles. Ces acteurs sont représentés au sein de son conseil d'administration. Les institutions publiques et les élus, tout comme les experts

scientifiques, les laboratoires et les instituts techniques font également partie des interlocuteurs naturels de l'Agence.



LES PILIERS DE L'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ DE L'ANSES

→ Son conseil d'administration et ses comités d'orientation thématiques.

→ Les comités de dialogue sur des sujets controversés : risques sanitaires liés aux nanomatériaux et risques liés aux radiofréquences depuis 2011-2012, plateforme de dialogue sur la délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires depuis 2017.

→ Les auditions, consultations et restitutions aux parties prenantes organisées lors du processus d'expertise scientifique, qui permettent d'intégrer des données et informations d'organisations qui possèdent des connaissances de terrain, des savoirs d'expérience ou sont détentrices d'informations techniques.

→ La charte d'ouverture à la société signée en 2011 par sept organismes publics de recherche et d'expertise, dont l'Anses.

→ Le site internet de l'Agence, plateforme de mise à disposition de ses rapports et avis scientifiques.

Au cours de l'année 2019, l'Anses a aussi animé un comité d'orientation et de suivi sur les agences transversales des membres supérieurs en lien avec Santé publique France et le comité scientifique dédié.

Focus

UNE CONTRIBUTION SOUTENUE AUX TRAVAUX DU PARLEMENT

Les travaux de l'Anses se trouvent souvent au cœur des préoccupations de nos concitoyens et de nos élus. L'Agence exerce sa mission d'appui à la décision en répondant aux nombreuses sollicitations parlementaires qu'elle reçoit. La direction générale et les agents ont participé en 2019 à une cinquantaine d'auditions et de rendez-vous avec des parlementaires (députés et sénateurs). Ainsi, dans le cadre de missions d'information, de commissions d'enquête ou encore devant différents groupes d'études, ils ont eu l'occasion d'apporter un éclairage d'ordre général sur certaines missions de l'Agence, telles qu'en matière de santé travail et de perturbateurs endocriniens, de faire le point sur des actions en cours notamment dans le cadre de la stratégie de sortie du glyphosate, ou

encore de présenter certains travaux comme les expertises sur les couches pour bébé et sur les produits de protection intime féminine. L'Anses a également été amenée à détailler les évaluations de risques réalisées suite à l'incendie de l'usine Lubrizol. Toutes ces interventions contribuent à nourrir les travaux parlementaires. Ces derniers peuvent avoir pour objet de réviser les normes existantes ou d'adopter de nouvelles mesures, ils peuvent également se saisir de sujets émergents. L'Agence est par ailleurs intervenue devant le Conseil économique, social et environnemental pour évoquer ses missions relatives au bien-être animal et à la réglementation européenne REACH, portant sur les substances chimiques.



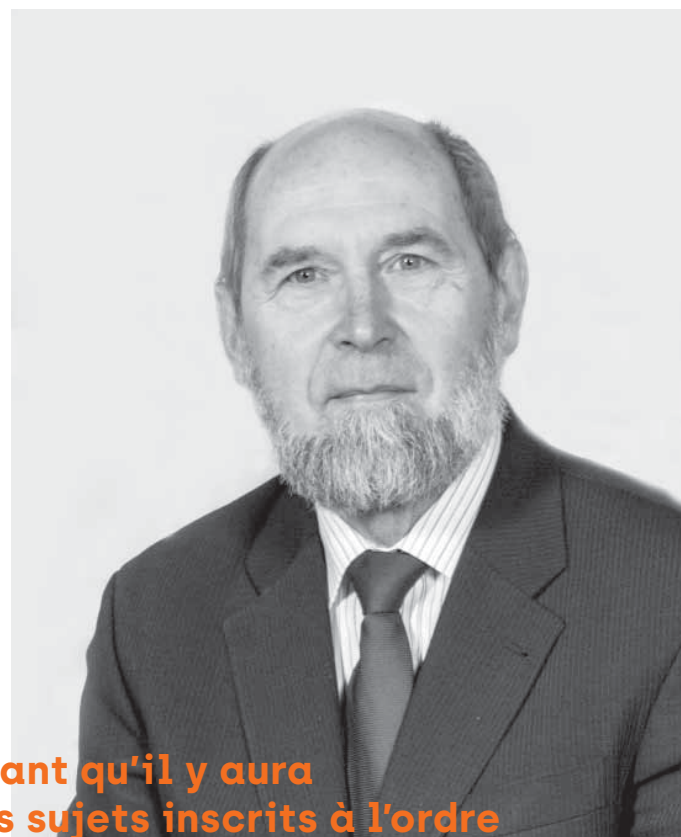
Quatre questions à

BERNARD CHEVASSUS-AU-LOUIS, PRÉSIDENT DE LA PLATEFORME DE DIALOGUE AUTOUR DES AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Quel est l'objectif de la plateforme installée il y a deux ans ?

→ L'Anses, qui souhaite accomplir au mieux les missions qui lui sont confiées, a décidé d'ouvrir le dialogue avec toutes les organisations de la société civile et les représentations professionnelles qui sont intéressées par la délivrance des AMM des produits phytosanitaires. L'objectif de cette plateforme est de permettre à chacun de mieux faire son métier. C'est une offre à bénéfices réciproques, car, en échange, l'Anses fournit à toutes ces organisations les informations dont elles souhaitent disposer.

Plus de 50 organisations participent en moyenne aux réunions de cette plateforme, à raison d'un participant par organisation, voire deux pour le cas des fédérations. Mais elles sont plus de 150 à être invitées. Il s'agit d'acteurs ou de producteurs de produits phytosanitaires (UIPP), de représentants du monde agricole (syndicats, instituts techniques), d'associations comme France Nature Environnement, Générations futures, mais aussi d'apiculteurs.



« Tant qu'il y aura des sujets inscrits à l'ordre du jour, nous continuerons sur le rythme de deux plateformes par an. »

Quels sont les principaux sujets qui ont été abordés ?

→ Nous nous sommes aperçus qu'il y avait un énorme besoin d'information et de compréhension, par exemple sur la définition du terme « substance peu préoccupante », sur la pharmacovigilance ou sur les rôles respectifs de l'Agence européenne des produits chimiques et de l'Anses. Bien répondre à ces questions a demandé un travail approfondi de la part des équipes de l'Anses. Une grande partie de l'ordre du jour de nos séances porte sur ces demandes de compréhension. Dès lors que le sujet est inscrit à l'ordre du jour, tous les membres de la plateforme peuvent présenter leur position ou leur analyse aux autres membres.

Parmi les autres sujets évoqués, citons la réglementation sur les abeilles et autres insectes pollinisateurs, l'articulation entre l'Europe et les États membres, le dossier glyphosate, les distances d'épandage ou l'utilisation de la plateforme d'information sur les produits phytosanitaires, pour laquelle une formation spécifique a été mise en place.

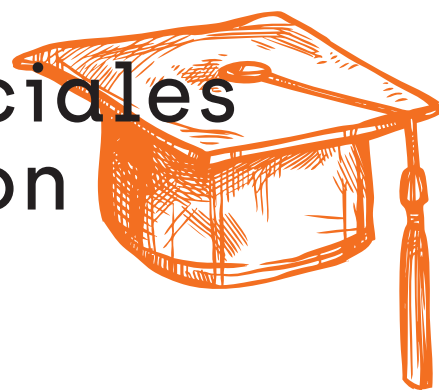
Quel est l'intérêt réciproque de ce type d'instance, selon vous ?

→ Comme le montre la fréquentation de cette plateforme, je pense que les participants apprécient ce lieu d'échange où ils peuvent facilement prendre la parole et poser des questions. Réguler tous ces échanges est relativement aisé et j'apprends à chaque séance. En revanche, il y a encore peu de débats entre les acteurs, dans le cadre d'un dialogue horizontal. J'ai l'impression que l'Anses aussi y trouve un certain intérêt, puisque cela lui permet de voir que des sujets qui semblaient aller de soi ne sont pas si bien compris par la société civile. Je rends hommage au personnel de l'Anses, qui prépare très sérieusement ces réunions et se mobilise fortement pour alimenter cette plateforme. Les participants le remarquent et l'apprécient.

Quels sont les enjeux et les perspectives pour la continuité de cette plateforme ?

→ La plateforme n'a pas vocation à durer indéfiniment. Tant qu'il y aura des sujets inscrits à l'ordre du jour, nous continuerons sur le rythme de deux plateformes par an. Cependant, les produits phytosanitaires vont sans doute rester au cœur de l'actualité encore plusieurs années. Peut-être l'Anses proposera-t-elle d'élargir ce principe de plateforme au champ des autres biocides ou des produits vétérinaires, si d'autres sujets émergent. Enfin, les questions de l'évaluation des effets de faible dose des produits phytosanitaires sur un temps très long, des effets cocktails ou des effets sur les autres organismes vivants sont souvent évoquées et seront sans doute encore à traiter dans les années qui viennent.

Les sciences humaines et sociales dans l'évaluation des risques



L'Agence intervient régulièrement sur des sujets à fortes controverses où se conjuguent différents registres d'incertitudes, scientifiques mais aussi sociales ou politiques. Pour enrichir et améliorer la qualité de son expertise en appui à la décision publique, l'Anses a ainsi recours aux sciences humaines et sociales, via la mobilisation d'experts de ces disciplines dans les groupes de travail et au travers de partenariats académiques.

Les sciences humaines et sociales (SHS) font partie intégrante des processus d'évaluation des risques de l'Anses. Elles peuvent permettre de mieux comprendre les comportements et les positions des acteurs s'agissant d'un risque donné ou encore l'historique, la nature et l'évolution des argumentations sur des situations de controverses. Elles produisent aussi des connaissances utiles à la compréhension de ce qui détermine, en vie réelle, les expositions aux risques, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Elles peuvent fournir également des éclairages sur des points critiques de l'expertise, en particulier dans des domaines marqués par les incertitudes ou le manque de connaissances. Enfin, l'analyse des dimensions socio-économiques, par exemple en termes de rapport bénéfices-risques voire de coûts-bénéfices, peut aider à orienter des mesures de gestion.

Si l'Anses réalise ou évalue des études d'impact de mesures de gestion exigées par le cadre réglementaire, elle conduit aussi ponctuellement des travaux d'ordre socio-économique en lien avec certaines saisines, ou hors saisines. Selon les sujets, la sociologie, les sciences politiques, la psychologie, le droit, l'économie, l'histoire, la philosophie ou les sciences de la communication peuvent être mobilisées. La production d'expertise issue de ces disciplines répond aux mêmes cri-

tères d'exigence que l'ensemble des travaux produits par l'Anses : compétence, transparence, indépendance, expertise collective.

En 2019, une quinzaine de groupes d'experts mis en place pour traiter les saisines de l'Agence ont ainsi intégré des compétences en SHS, et deux expertises mobilisant ces compétences ont été publiées, l'une consacrée aux risques professionnels du secteur de la gestion et de la valorisation des déchets, l'autre portant sur l'utilisation des variétés rendues tolérantes aux herbicides (VRTH). Par ailleurs, l'Anses œuvre au renforcement du recours aux sciences humaines et sociales. La mise en place d'un dispositif d'expertise permettant de prendre en compte les aspects socio-économiques pour les produits réglementés et les saisines est l'une des priorités du contrat d'objectifs et de performances 2018-2022 de l'Anses.



ANALYSE DE LA CONTROVERSE ET DU DÉBAT SOCIÉTAL SUR L'UTILISATION DE VRTH

Les VRTH sont des variétés de plantes agricoles rendues tolérantes à un herbicide. Au regard de leur développement en France et face aux préoccupations citoyennes, l'Anses a fait le point sur l'utilisation de ces variétés végétales. L'avis de l'Anses de 2019 s'inscrivait dans un contexte plus large de débat sur l'utilisation des biotechnologies en agriculture et d'un arrêt sur les organismes issus de mutagenèse de la Cour de Justice de l'Union européenne susceptible d'avoir des répercussions sur le cadre réglementaire. Un double travail d'analyse a été conduit pour nourrir le travail d'ex-

pertise avec, d'une part, une mise en perspective socio-historique des multiples dimensions (scientifiques, juridiques, économiques, environnementales) de la controverse autour de la définition, de l'usage et du contrôle des VRTH et, d'autre part, l'exploration des arguments portés par les opposants et partisans de l'utilisation des VRTH. Les différentes parties prenantes entendues sont, du fait de leurs positions divergentes, en désaccord sur la nature, l'ampleur et la mise en œuvre de la surveillance des pratiques culturales associées aux VRTH et des effets indésirables potentiels. L'Anses a conclu pour sa part

aux limites relatives à la quantité et à la qualité des données collectées qui ne permettent pas de statuer sur les effets indésirables potentiels ni de conduire une évaluation a posteriori des risques sanitaires, environnementaux et agronomiques. L'Agence, en rappelant l'existence de facteurs de risque quant au développement potentiel de résistance des adventices et/ou à l'augmentation des usages d'herbicides, a notamment recommandé d'améliorer la traçabilité de l'utilisation des semences VRTH jusqu'à l'utilisation finale des cultures.

EXPLORER LES ENJEUX DES FILIÈRES DE LA GESTION DES DÉCHETS

Au cœur des politiques d'économie circulaire, le secteur de la gestion et de la valorisation des déchets ne cesse de se développer. La santé des professionnels de ce secteur est un véritable enjeu en termes de santé au travail et a fait l'objet d'une première expertise de l'Anses en 2019. L'Anses a examiné 28 filières de gestion de déchets, donnant une vision d'ensemble du secteur. Afin d'identifier et de distinguer les filières en termes d'impact pour la santé des professionnels, plusieurs critères ont été étudiés : les risques potentiels liés à la toxicité de substances chimiques et à la présence de bactéries ou de moisissures dans les déchets, le

niveau de documentation de ces risques sanitaires, les quantités de déchets produites, collectées et traitées au sein de chaque filière, les effectifs de travailleurs impliqués ainsi qu'une prise en compte des évolutions économiques et techniques des filières dans les années à venir. Au-delà du constat d'un manque de données, l'expertise a mis en évidence des expositions multiples : substances chimiques et pathogènes présentes dans les déchets, bruit et vibrations mécaniques, impact des contraintes organisationnelles. Des risques pour la santé psychique liés aux conditions de travail, à l'organisation et aux représentations des

métiers des déchets ont également été pointés. L'Anses a formulé des recommandations pour renforcer les connaissances, mieux sensibiliser à la prévention des risques et améliorer le suivi médical des professionnels des déchets. Elle recommande également d'intégrer les impacts pour la santé de ces professionnels dans les activités d'écoconception. Enfin, pour les filières pour lesquelles des risques potentiels sont d'ores et déjà repérés, l'Anses envisage de mener des évaluations des risques sanitaires pour les travailleurs, en commençant par la filière des emballages ménagers, aux enjeux sanitaires et socio-économiques multiples.

Les instances de gouvernance de l'Anses

Le modèle de gouvernance de l'Anses vise à concilier deux principes essentiels : d'une part, l'indépendance du processus d'expertise scientifique et, d'autre part, la transparence, l'ouverture et le respect du rôle de chacun. La composition du conseil d'administration de l'Agence fait ainsi écho aux cinq collèges du Grenelle de l'environnement, avec des représentants de l'État, du monde associatif, professionnel et syndical, ainsi que des élus ; il comprend également des représentants du personnel. Il est épaulé par cinq comités d'orientation thématiques auxquels participent également des parties prenantes de l'Agence. Le conseil scientifique de l'Anses quant à lui assure l'excellence des travaux tandis que son comité de déontologie veille à la garantie de son indépendance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il vote les orientations générales de l'Anses et notamment sa stratégie pluriannuelle, son programme de travail annuel et le contrat d'objectifs et de performance conclu avec l'État. Il délibère sur l'organisation générale de l'Agence, la création de comités d'experts spécialisés, l'établissement de conventions avec des organismes extérieurs et intervient dans la fixation des règles de déontologie. Les droits de vote sont répartis pour moitié entre les membres du collège des représentants de l'État et pour moitié entre les membres des autres collèges.

Fin 2019, le conseil d'administration de l'Anses a été renouvelé pour une durée de trois ans. Nommés par arrêté en date du 11 décembre 2019, paru au Journal officiel le 18 décembre 2019, quatorze nouveaux membres ont ainsi fait leur entrée, dont des représentants de trois nouvelles associations de consommateurs. Les représentants du personnel de l'Anses, élus par le personnel selon les modalités définies par le règlement intérieur de l'Agence, ont été nommés par arrêté en février 2020.

Pour l'épauler dans sa mission, le conseil d'administration a mis en place cinq **comités d'orientation thématiques**. Au-delà des

collèges représentés au conseil d'administration, ces comités sont ouverts aux organisations de la société civile impliquées dans les champs de compétence de l'Agence : associations, professionnels, industriels, syndicats de salariés, syndicats agricoles, etc. Ils contribuent à la définition des orientations et du programme de travail de l'Anses, et constituent des lieux privilégiés d'expression de besoins en termes d'évaluation des risques et de recherche, pour cinq thématiques : santé environnement, santé travail, alimentation, santé et bien-être des animaux, santé et protection des végétaux.

Composition du conseil d'administration



LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Il est garant de la qualité scientifique de l'expertise et de son indépendance (choix des experts, examen des déclarations publiques d'intérêt, conduite de l'expertise). Il est également chargé de superviser le processus d'évaluation de l'activité de recherche de l'Agence. Indépendant des organes de fonctionnement de l'Agence, il se compose exclusivement de scientifiques et donne une large place à des scientifiques étrangers.

Fin 2019, le conseil scientifique a été renouvelé, pour une durée de trois ans. Onze nouveaux membres ont été nommés par arrêté en date du 23 décembre 2019 et treize personnalités sortantes ont été reconduites. La composition du conseil scientifique répond à la nécessité de compétence scientifique et au souci d'équilibre entre les grands domaines de compétence de l'Anses, ainsi qu'entre les organismes d'appartenance. Avec treize hommes et onze femmes, il tend vers la parité.

LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE ET DE PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Il se prononce sur le respect des règles de déontologie applicables à l'Anses, à ses personnels et à ses collaborateurs occasionnels, qu'il s'agisse de règles générales comme de questions particulières, sachant qu'au quotidien la bonne mise en œuvre des obligations de prévention des conflits d'intérêt relève, conformément à la loi, de la déontologue de l'Agence. Le comité de déontologie peut être saisi par un membre du conseil d'administration, du conseil scientifique, des comités d'experts spécialisés, ou encore par le directeur général ou un des agents de l'Anses. Il peut intervenir dans tous les domaines d'activités de l'Anses et à chacune des étapes, par exemple depuis la saisine jusqu'à l'avis de l'Anses en matière d'expertise collective. Ses membres sont nommés pour cinq ans par arrêté interministériel.